

Aubagne à vélo

2024 - 2030

La part du vélo dans les trajets quotidiens est seulement de 3%. Pourtant l'usage du vélo en France progresse de 48% entre 2019 et 2023. Qu'il s'agisse des déplacements domicile- travail ou du loisir, le potentiel de développement du vélo est considérable et mobilise aujourd'hui l'ensemble des acteurs publics.

Le Gouvernement a ainsi lancé un plan « vélo et marche » pour la période 2023- 2027 avec trois principaux objectifs :

- Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combinée aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances ;
- Faire du vélo un levier pour l'économie en accompagnant les acteurs français de la filière.

La Région Sud et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ont également mis en place un Plan Vélo afin de développer l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, de favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre, de renforcer l'attractivité du territoire et sécuriser l'usage du vélo.

Le vélo présente en effet de nombreux avantages :

- 30 min de vélo ou de marche par jour revient à réduire de 30% le risque de maladie comme les problèmes cardio-vasculaires, le diabète, le cancer, le stress, selon l'ADEME ;
- Les cyclistes ont 10 fois moins de risque d'être blessés qu'en voiture ;
- Se déplacer en vélo permettrait d'économiser 650 kg de CO2 par personne et par an, soit l'équivalent d'une télévision LCD allumée 162 jours non-stop ;
- Le vélo est considéré comme le moyen de déplacement le plus performant pour les trajets de moins de 5Km comme la marche pour les trajets de moins d'1km. Or ces distances représentent 40% des trajets quotidiens effectués ;
- Pour un trajet de 10km/jour, le coût des dépenses est de 100 euros/an à vélo contre 1000 euros/an en voiture.

En adéquation avec les initiatives nationales, régionales et locales, mais également pour répondre à une demande croissante, la Ville d'Aubagne souhaite également établir un plan « Aubagne à vélo » proposant des actions en faveur de la mobilité douce.

Ces actions s'inscrivent la continuité des aménagements et projets existants ou en cours de réalisation.

Axe 1 : Vélo sport, Faire d'Aubagne-en-Provence une destination vélo

Aubagne-en-Provence, située dans la Région la plus ensoleillée de France, au cœur des collines et massifs et à proximité de la Méditerranée, propose des paysages dignes des plus beaux circuits touristiques à vélo en proposant des circuits accessibles à tous les niveaux.

L'office du tourisme propose actuellement 11 itinéraires cyclo, 8 itinéraires VTT et 2 itinéraires gravel. Huit associations de vélo sont présentes sur le territoire de la ville et sont engagées pour développer les activités cyclistes, du loisir à la compétition, en randonnées et en découvertes, sur la route et dans les massifs.

L'ambition de la Ville se concrétise désormais :

Objectif 1 : Confirmer la destination Vélo en accueillant des événements sportifs emblématiques du vélo ;

Objectif 2 : Renforcer les circuits vélo sportifs et touristiques ;

Objectif 3 : Soutenir les associations sportives engagées dans la promotion du vélo.

Axe 2 : Vélo travail, Faire du Vélo et de la marche le mode de déplacement privilégié des Aubagnais dans leurs déplacements

La ville d'Aubagne dispose de 14 km d'aménagements cyclables sur sa voirie. Des bandes cyclables et des aménagements de type « bande multifonctions » ont également été réalisés sur la voirie départementale.

L'ambition de la Ville se concrétise désormais :

Objectif 4 : Garantir la continuité entre les pistes cyclables existantes.

Développer les pistes cyclables reliant les pôles d'échange, les zones d'activité et le centre-ville mais aussi développer les aménagements cyclables vers les lieux d'enseignement et d'éducation, les collèges et lycées.

La Ville envisage de créer **19km d'aménagements cyclables** supplémentaires entre 2024 et 2030.

Objectif 5 : Assurer la sécurité et l'entretien des pistes cyclables.

Objectif 6 : Faire cohabiter les différentes mobilités.

Axe 3 : Vélo loisir, promouvoir le savoir-rouler en toute sérénité

Riche d'aménagements urbains, d'événements et d'un tissu associatif dense, la Ville d'Aubagne entend développer la pratique et l'usage du vélo auprès de toutes les populations, y compris des familles.

L'ambition de la Ville se concrétise désormais :

Objectif 7 : Encourager la pratique du vélo et de la marche en toute sécurité.

Objectif 8 : Promouvoir l'usage du vélo pour tous les publics.

Objectif 9 : Lancer le « Savoir Rouler à Vélo » à Aubagne pour sensibiliser 100% des jeunes Aubagnais.

Objectif 10 : Encourager toutes les initiatives visant à promouvoir l'utilisation du vélo à travers sa recharge, sa réparation et son stationnement.